

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
02 14

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS****OBJET : Plan de déplacements urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Avis du  
Département.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé l'arrêt du projet de Plan de déplacements urbains (PDU) de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Conformément à la procédure de concertation des personnes publiques associées, le Département a été saisi pour avis le 17 février 2020.

Le présent rapport vous propose d'adopter un avis général sur le Plan de déplacements urbains, avis qui devrait être transmis à la Métropole Aix-Marseille-Provence avant fin août 2020, le délai de réponse initial de 3 mois ayant été prolongé, par ordonnance du 25 mars 2020, du fait de la crise sanitaire.

L'objectif visé in fine à l'horizon du PDU, soit 10 ans, est de freiner la croissance du trafic automobile (de 57 % en 2017 à moins de 50 % des déplacements au bénéfice des transports collectifs (de 9 % en 2017 à 15 %), du vélo (1 % en 2017 à 5 %) et de la marche à pied (32 à 33 %).

Cet objectif permet d'envisager des gains environnementaux significatifs : une réduction des gaz à effet de serre (-26 %), des oxydes d'azote (-75 %), des particules fines PM10 (-37 %) et PM2,5 (-50 %).

Plus globalement, le projet met en avant des objectifs de structuration des déplacements à l'échelle métropolitaine et d'amélioration de la qualité de vie, qui vont dans le sens des orientations de la politique départementale notamment développées dans l'Agenda Environnemental élaboré en commun avec la Métropole, mais également au travers des opérations, visant à améliorer les conditions de déplacements, auxquelles le Département a contribué financièrement, au titre de son Plan Mobilité.

Sur le plan financier et au regard notamment des volumes d'investissements nécessaires (7 milliards d'euros), il est à noter que la réalisation de ce programme est conditionnée à une intervention massive de l'État soit par dotations, soit par l'octroi de ressources nouvelles rendues possibles au moyen de modifications du cadre législatif.

Il est au final proposé d'émettre un avis favorable au projet de Plan de déplacements urbains présenté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous réserve des remarques développées dans l'annexe au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL